

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du 27 mars 2007**

L'an deux mil sept, le vingt sept mars à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 16 mars 2007, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en son siège, sis 14 bis, rue Favier à POMMEUSE, sous la présidence de Monsieur Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

**Etaient présents membres titulaires :**

**Faremoutiers :** Michel COMMANAY, Bruno DUMONT, Marc GILLOOTS,

**Guérard :** Jean Pierre CÉ, Robert FAVRE, Marie-France CHALLIER, Jean Claude ODELUT

**Pommeuse :** Jacques ALONSO, Claude GILLOOTS, Annie PATERNOSTRE, Pierrette TURLAN

**Dammartin sur Tigeaux :** Philippe CLAUSIER, Philippe GALY

**Etaient absents membres titulaires :**

Monique MARTIN qui a donné pouvoir à Josette MARTIN

Raoul LAVÉRIE qui a donné pouvoir à Philippe CLAUSIER

Franck DUBUGET, Jacques BREARD,

**Etait absent excusé membre suppléant :** Bernard LIMOSIN

**Etait présent membre suppléant :** Josette MARTIN, Brigitte DELABARRE, Josiane EBERHARDT

Marie-France CHALLIER est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

**ORDRE du JOUR**

- Budget primitif 2007 de la communauté de communes
- Compte Administratif et Compte de Gestion du budget annexe
- Budget unique 2007 de l'Hôtel d'Entreprises
- Modification régie d'avances
- Modification des statuts du SMICTOM
- Modification des statuts de la communauté de communes, concernant :
  - o Assainissement
  - o études artistiques
  - o tourisme
- avenant n°2 de la convention avec la CC du secteur des 3 rivières
- création poste d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- création poste d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- modification de la grille tarifaire concernant les séjours été
- Informations et questions diverses

M. le Président soumet le compte-rendu des séances du Conseil Communautaire du 4 décembre 2006, il est approuvé et signé.

### **1/ Budget primitif 2007**

Le Président propose le vote des taxes pour 2007, informe qu'il n'y a pas d'augmentation des taux pour cette année ;

Année	2007
taxe d'habitation	2.95 %
taxe foncière	5.23 %
taxe foncière non bâtie	10.89 %
taxe professionnelle	2.11 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

Présentation du Budget Primitif 2007 par M. FAVRE, après avoir donné le détail par poste, demande au Conseil Communautaire d'approuver le budget 2007.

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 056 363 €	2 056 363 €
Investissement	135 333 €	135 333 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget 2007.

### **2/ Compte Administratif et Compte de Gestion du budget annexe**

R. FAVRE présente le Compte Administratif 2006 conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal, présentant :

- un déficit de fonctionnement de 11 791.89 €
- un déficit d'investissement de 209 348.77 €
- se soldant par un résultat de clôture de – 221 140.66 €

Après délibération, le conseil communautaire approuve le compte administratif et le compte de gestion 2006 à l'unanimité.

#### **a/ Affectation du résultat 2006**

Le déficit de fonctionnement de clôture est de 11 791.89 € et le déficit d'investissement de clôture est de 209 348.77 €

Conformément à l'instruction budgétaire M14, il convient de reporter le résultat au budget unique 2007 :

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter :

- au compte D 002 « Déficit antérieur reporté fonctionnement » 11 791.89 €
- au compte D 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » 209 348.77 €

### **3/ Budget unique 2007 de l'Hôtel d'Entreprises**

Présentation du Budget unique 2007 relatif au budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises par M. FAVRE.

Après avoir donné le détail par poste,

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	135 621 €	135 621 €
Investissement	425 273 €	425 273 €

Demande au Conseil Communautaire d'approuver le budget unique relatif à l'Hôtel d'Entreprise pour 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

#### **4/ Modification régie d'avances**

Le Président, rappelle que la régie d'avance prévoit l'achat de :

- petites fournitures et alimentaire, et pour tout achat nécessaire au fonctionnement de la communauté de communes,
- les dépenses de carburant, concernant les véhicules appartenant à la communauté de communes.

Demande l'extension de cette régie aux dépenses relatives aux frais de représentation, de mission pour les personnels de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

#### **5/ Modification des statuts du SMICTOM**

Le Président, demande au conseil de se prononcer sur la modification des statuts du S.M.I.C.T.O.M.

##### Article 1 : Changement de dénomination

En application des articles législatifs L.5711-1 et suivants et les articles réglementaires R.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il a été créé un syndicat mixte qui comprend la dénomination suivante : SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE COULOMMIERS.

Le sigle devient **S.M.I.C.T.O.M**

##### Article 3 : adhésion, retrait et dissolution

Les collectivités locales, autres que celle visées à l'article 2, peuvent faire partie du syndicat mixte conformément à la législation en vigueur.

Les membres du syndicat mixte peuvent s'en retirer dans les conditions prévues par la législation. (Articles L5211-18 ; L.5211-19 ; L.5211-25-1 et L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales)

##### Article 4 : objet

Le syndicat mixte a pour objet la collecte et le traitement des ordures ménagères, la collecte des encombrants, la collecte des emballages ménagers, la collecte des déchets verts et du verre. L'objet du syndicat peut être étendu à toutes les autres activités se rapportant aux déchets.

##### Article 5 : périmètre d'intervention

Le champ d'action du syndicat mixte est limité au territoire des collectivités adhérentes, celui-ci peut être étendu ultérieurement (article L.5211-18 du CGCT).

##### Article 6 : compétence

Le syndicat mixte a la compétence sur la collecte et le traitement des ordures ménagères qui lui sont délégués.

Cette compétence est exclusive, c'est à dire qu'elle n'est plus du ressort de chaque structure adhérente aussi longtemps que le syndicat existe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

#### **6/ Modification des statuts de la communauté de communes.**

Le Président, demande au conseil de se prononcer sur les extensions de compétences et la modification des statuts de la Brie des Moulins,

##### **a/ Compétence assainissement**

Modification de l'article 4 dans le chapitre B compétences optionnelles :

- La communauté de communes demande le transfert de la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire.

Le Président, demande que chaque commune se prononce sur le projet d'extension de compétences et la modification des statuts dans un délai de trois mois. A défaut, leur décision sera réputée favorable.

Précise que dès le retour des délibérations de chaque commune, la communauté de communes :

- adhèrera au Syndicat intercommunal d'assainissement de la Celle sur Morin, Faremoutiers et Pommeuse, pour représenter les communes de Faremoutiers et Pommeuse.
- désignera les délégués qui siégeront au SIACFP

Le Président, demande la création d'un budget annexe « assainissement » pour la gestion de l'assainissement de Guérard et Dammartin sur Tigeaux.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à 13 voix pour et 2 abstentions ces décisions.

#### **b/ Compétence étude artistique**

Dans le cadre du CLAIR, et par solidarité envers les autres collectivités, le Président, propose d'étendre les compétences de la communauté de communes, au chapitre C compétences facultatives, à savoir :

- réalisation d'une étude de coordination des pratiques musicales, chorégraphiques et d'art dramatiques du bassin de vie de Coulommiers.

Demande que soit rajouter un nouvel article intitulé « prestations de services », précisant :

« Dans les limites de ses compétences, la communauté de communes pourra exercer, à titre accessoire, pour le compte d'une ou plusieurs communes de leurs groupements, toutes études, missions ou gestion de services ».

Le Président, demande que chaque commune se prononce sur le projet d'extension de compétences et la modification des statuts dans un délai de trois mois. A défaut, leur décision sera réputée favorable.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à 13 voix pour, 1 abstention et 1 contre, ces décisions.

#### **c/ Compétence tourisme**

Rappel que dans le cadre du 2<sup>ème</sup> programme d'actions du CLAIR et plus particulièrement la mise en place d'un marché nocturne briard, la réalisation de circuits de randonnées de VTT, la réalisation d'un topo-guide de randonnée pédestre, la mise en place d'un parcours patrimonial,

Le Président, demande au conseil communautaire de se prononcer sur la compétence « tourisme ».

Après délibération, le conseil communautaire refuse à 14 voix contre et 1 abstention cette décision.

#### **7/ avenant n°2 de la convention avec la CC du secteur des 3 rivières**

Le Président, rappelle que la convention porte sur le poste de chargé de missions dans le cadre du contrat CLAIR,

Le financement est réparti entre les trois communautés de communes, le SCOT et les communes de la Celle sur Morin et Mortcerf.

Informe que l'avenant N°2 porte sur la modification du portage du financement de ce poste,

Dit que la dépense est prévue au budget primitif 2007 au chapitre 65, article 65738,

Demande l'autorisation de signer l'avenant.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

#### **8/ création poste d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Président informe de la nécessité de procéder à la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Dit que la dépense est prévue au budget primitif 2007 au chapitre 012,

La déclaration sera effectuée auprès du Centre de Gestion

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

#### **9/ création poste d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Président informe de la nécessité de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

Dit que la dépense est prévue au budget primitif 2007 au chapitre 012,

La déclaration sera effectuée auprès du Centre de Gestion

Après délibération, le conseil communautaire approuve cette décision à 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

### **10/ Suppression d'un poste d'adjoint d'animation**

Le Président informe de l'abandon de poste d'un agent titulaire au grade d'adjoint d'animation de 2<sup>sd</sup>, effectuant un travail à temps non complet à raison 27.25/35<sup>ème</sup>.

Demande au conseil communautaire de procéder à la suppression de ce poste.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

### **11/ modification de la grille tarifaire concernant les séjours été**

#### **1/ Tarifs appliqués aux séjours extérieurs**

Le Président demande au conseil communautaire, de délibérer sur la tarification à appliquer sur l'ensemble des séjours extérieurs que la Communauté mettra en place,

revenus annuels/par 12	de 0 à 1067,14	de 1067,15 à 1524,49	de 1524,50 à 2286,74	de 2286,75 à 3048,98	> à 3048,99	Hors communes
séjours inférieurs à 14 jours	30%	40%	50%	60%	70%	100%
séjours supérieurs à 14 jours	40%	50%	60%	65%	70%	100%

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

#### **2/ Propositions séjours 2007**

Le Président, Informe que la commission Jeunesse s'est prononcée sur le choix des séjours pour cet été :

centre	organismes	durée en jours	dates	âges	coût séjour
MOTOCROSS	JUNIORS VOYAGES SERVICES	8	du 14/07 au 21/07	10/14 ans	620
LE "PLANTAGENET"	OVAL	12	du 21/08 au 1/09	10/14 ans	634
MULTI SPORTS	A.R.O.E.V.E.N de Lyon	10	du 9 /07 au 18/07	10/14 ans	565
AVENTURE EXTREME	A.R.O.E.V.E.N de l'académie de Nancy-Metz	12	du 31/07 au 11/08	11/14 ans	810
SENSATION EXTREME	A.R.O.E.V.E.N de l'académie de Nancy-Metz	11	du 18/08 au 28/08	14/17 ans	785
ITINERANT Italie	FOCEL	15	du 5/07 au 18/07	12/14 ans	990
CAP NORD	A.R.O.E.V.E.N de l'académie de Nancy-Metz	21	du 9/07 au 29/07	14/17 ans	1140
LA CROATIE	A.R.O.E.V.E.N de l'académie de Nancy-Metz	17	du 11/07 au 27/07	14/17 ans	995
CORSE	A.R.O.E.V.E.N de l'académie de Nancy-Metz	14	du 24/07 au 06/08	14/17 ans	919

Informe que 43 places sont proposées pour un coût total de 33 587 €, inscrit au budget primitif chapitre 11.

Demande au conseil l'autorisation de signer les conventions avec les différents organismes.  
Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces décisions

## **12/ Informations et questions diverses**

- M. Commanay informe que la communauté de communes envisage l'achat ou la location d'une nacelle intégrée à un véhicule pour les différents travaux de chaque commune.
- Le Président, informe de la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « l'Yerres de sa source à Chaumes en Brie ».

A l'unanimité le conseil désigne Jean Pierre CÉ pour représenter la Brie des Moulins. En cas d'empêchement Annie PATERNOSTRE sera suppléante.

- o Objectif de Natura 2000 : conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
- CLSH de Guérard : il est rappelé que le CLSH est sous contrat Régional, une dérogation a déjà été demandée.
  - o Fin du contrat pour la Région le 19/7/07
  - o Fin du contrat pour le Département le 09/08/07

Une réunion est prévue avec les partenaires afin de trouver une solution adéquate à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

**Le Président**  
**Michel COMMANAY**